

Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement



Les mobiliers, l'agencement de bureaux ou magasins, les différents ouvrages de menuiserie de nos habitations sont de plus en plus fabriqués en série, c'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. Il effectue le suivi de la fabrication, le contrôle de la qualité des produits et assure la maintenance de premier niveau des machines et des outils. Sur le chantier, il peut être amené à installer ponctuellement des mobiliers d'agencement.

Il doit savoir :

- traiter et interpréter les documents techniques qui définissent l'ouvrage ;
- installer et mettre en sécurité son poste de travail et vérifier la conformité des matériaux et des produits ;
- conduire les opérations d'usinage, de façonnage, d'assemblage et de montage ;
- réaliser les finitions et les traitements ;
- respecter les consignes de sécurité et de gestion de l'environnement.

En atelier, il fabrique principalement, à l'unité ou en série, des fenêtres, des volets, des portes, des placards et autres meubles en bois ou en matériaux dérivés, pouvant inclure des composants en verre ou en matériaux de synthèse. Il assure le suivi de la fabrication, le contrôle qualité des produits et la maintenance des machines et outils. Sur le chantier, le travail se limite à la pose du mobilier. Le menuisier doit cependant organiser et sécuriser son intervention, puis trier et faire évacuer les déchets.

↪ Débouchés

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. C'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↪ Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

↪ Enseignements professionnels

- Communication technique : les parties constitutives d'un ouvrage, ainsi que ses caractéristiques et fonctions.
- Expression graphique (dessins de fabrication, plans d'architecte etc), conventions et normes de représentation, logiciels de tracé, d'optimisation, de DAO.
- Les ouvrages : menuiseries extérieures et intérieures ; ouvrages d'agencement et mobilier, c'est à dire portes et fenêtres, mais aussi volets ou persiennes, portails et portillons, placards et rangements, mobiliers de collectivités, habillages muraux.
- Les matériaux et produits : les essences, les produits en plaques, les produits de jointoiement et de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs propriétés et caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les procédés et processus de réalisation : l'usinage, l'assemblage et le montage (pressage, serrage, vissage, agrafage, clouage, collage, éléments de décoration, vitrages et miroiterie...), la finition (ponçage, rebouchage, lustrage, égrainage des surfaces, application de produits...) ; la pose (niveau, symétrie, moyens de fixation, contrôles de verticalité, d'horizontalité...).
- L'organisation des processus de fabrication selon les critères géométriques, dimensionnels, technologiques des pièces à usiner ; réglage, contrôle et suivi des opérations.
- Santé et sécurité : principes généraux ; risques d'accident et d'atteinte à la santé, notamment liés à l'utilisation de

produits (colles, vernis et solvants) et de machines dangereuses. La protection de son poste de travail.

- Le contrôle et la qualité : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer et de les contrôler.
- Maintenance : entretien préventif (nettoyage, graissages) ; organes à remplacer ; essais ; vérifications.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Pose de mobiliers d'agencement intérieur, coeff. 4

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 54 candidats inscrits, 54 présents, 40 admis (soit 74.07 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 39 candidats inscrits, 39 présents, 29 admis (soit 74.36 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 31 candidats inscrits, 31 présents, 24 admis (soit 77.42% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 25 candidats inscrits, 25 présents, 22 admis (soit 88% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BP Charpentier
- BP Menuisier
- BP Plâtrerie et plaque
- MC Plaquiste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Lézignan

CFA du bâtiment **A**

11 Narbonne

Lycée professionnel Louise Michel

30 Nîmes

CFA des compagnons et du devoir **A**

34 Béziers

Lycée Jean Mermoz

34 Montpellier

EREA Jean-Jacques Rousseau

CFA du BTP Pierre Villeneuve **A**

48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

48 Saint Chély d'Apcher

Lycée privé Sacré Cœur

66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur Les métiers du bois et Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.